

**DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 21 JANVIER 2026**

**TITRE : ECONOMIE - LEADER – FINANCEMENT DES FRAIS D'ANIMATION ET
DE FONCTIONNEMENT DU GAL “PAYS DU CALAISIS” ANNÉE 2025**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président

Par délibération en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d’Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l’occurrence ceux d’animateur et de gestionnaire.

Un premier dépôt a été exécuté pour un montant FEADER de 110 513,96€ correspondant à l’animation et gestion du programme LEADER 2023-2024. Ce dépôt a été réalisé le 18/09/24, voté en comité de programmation le 07/07/2025.

Un dépôt doit être effectué avant fin 2025 couvrant les frais salariaux 2025 auprès des services de la Région.

Il est donc proposé un plan de financement prévisionnel pour l’exercice 2025 avec une dépense totale évaluée à **62 167,47 €** au titre de l’année 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses prévisionnelles | | | Recettes prévisionnelles | |
|---|---------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Frais salariaux 2025 | Animateur LEADER | 34 204,20€ | FEADER | 49 733,97 € |
| | Gestionnaire LEADER | 18 644,84€ | | |
| Coûts Simplifiés 2025 (15% des dépenses de personnel) | | 7 927,36 € | Autofinancement SyMPaC (Co-financé) | 12 433,5 € |
| Achat de matériel | | 1 391,08 € | | |
| TOTAL 2025 | | 62 167,47 € | | 62 167,47 € |

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessous ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement ;
 - signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

| | |
|---|--|
| Acte certifié exécutoire compte tenu de : | |
| <ul style="list-style-type: none">- son envoi en Sous-préfecture le : 23 janvier 2026- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 janvier 2026- son envoi à l'affichage le : 27 janvier 2026 | |
| Le Président du SyMPaC. Bernard DELALIN | Signé électroniquement par : Bernard Delalin Date de signature : 27/01/2026 |

ADOpte A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 23/01/2026
Qualité : Président du SYMPAC

COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

Le vingt et un janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, également convoqué le douze janvier deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Eric BUY (pouvoir Mme CHARPENTIER), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, M. Charles COUSIN (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LOEULLIEUX

